

Coopérative scolaire de l'École Primaire - Les Loups, à SAINT ETIENNE LE LAUS (05 130), Le village
(005-5321)

Compte : Caisse d'Épargne 08008535622 - GAP (mutualisé) ; ouvert le 01/09/2014

Mandataire : Armelle VAN ES. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2021 au 31.08.2022

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>			
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008 Ventes d'objets	302,30	
6168 1008	Assurances	6,75	7080 0008 Activités éducatives	0,00	
6181 0008	Activités éducatives	3 582,15	7410 0008 Subventions des collectivités locales (3)	950,00	
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008 Contributions participatives	0,00	
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 05	85,75	7551 1008 Subventions d'associations	669,58	
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	200,00	7562 0008 Participations des familles	1 016,00	
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008 Recettes exceptionnelles	278,00	
Total des charges (A) :		3 874,65	Total des produits (B) :		3 215,88
Résultat de l'année 2021 - 2022 (B-A) (+/-) : -658,77					

Bilan simplifié au 31 Août 2022

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>			
Soldes des comptes au 31/08/2022					
512	Banque(1)	1 331,02	110	Report à nouveau au 1.09.2021 :	1 989,79
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2021		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2022 :		-658,77
5..	Autre compte	0,00	478.2 Erreur créditrice :		0,00
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	Total du passif :		1 331,02
Total de l'actif :		1 331,02			

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 1 812,16

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
0000279	De coop du Laus : reversement subvention St Etienne	30-05-2022	250,00
0000298	Règlement final 70% Hébergement Cassis	30-05-2022	-683,14
0000303	6 places concert Espace Culturel Chaillol	20-08-2022	-48,00
Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 1 331,02			
Le rapprochement bancaire est bon.			

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2022 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

		Nombre	Somme
Billets:	200,00	0	0,00
	100,00	0	0,00
	50,00	0	0,00
	20,00	0	0,00
	10,00	0	0,00
	5,00	0	0,00
Pièces:	2,00	0	0,00
	1,00	0	0,00
	0,50	0	0,00
	0,20	0	0,00
	0,10	0	0,00
	0,05	0	0,00
	0,02	0	0,00
	0,01	0	0,00
Solde indiqué dans le bilan (case 530) :			0,00
L'arrêté de caisse est bon.			

Coopérative scolaire de l'École Primaire - Les Loups, à SAINT ETIENNE LE LAUS (05 130), Le village
(005-5321)

Compte : Caisse d'Épargne 08008535622 - GAP (mutualisé) ; ouvert le 01/09/2014

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2022
Commune Avançon	400,00	21/02/2022	sorties scolaires de l'année 2021/2022	0,00
Commune Valsarres	550,00	20/05/2022	sorties scolaires de l'année 2021/2022	0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	950,00			

Le total des montants correspond au compte 7410.

Ce Compte-Rendu Financier 2021 - 2022 semble correct.

Papiers à envoyer à l'OCCE 05	Validation de l'OCCE 05
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (identité de la Coopérative scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Armelle VAN ES, mandataire, etc).	pas encore vérifié !
2. une copie du relevé du compte Caisse d'Épargne 08008535622, où figure le montant : 1 812,16 € .	pas encore vérifié !
3. et comme, les subventions des collectivités territoriales sont de 950,00 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	pas encore vérifié !

Si tous ces documents-papiers (1, 2 et 3) sont numérisés, ils peuvent être envoyés par messagerie électronique à l'adresse de l'OCCE 05 :
ad05@occe.coop, en précisant bien les coordonnées de la coop. (son nom, le mandataire, le numéro du compte, etc).